



# Termes de référence

---

Evaluation du PHAT et du PHAM

Paris Mai 2016

## Introduction

Située à 800 km de la capitale Niamey, Tessaoua est le chef-lieu d'une commune urbaine regroupant 75 villages confrontés à de nombreuses difficultés en matière d'assainissement. Le manque de structures sanitaires et l'absence d'ouvrages de récupération d'eaux usées posent de graves problèmes de santé publique et de pollution.

Partenaire de Tessaoua depuis de nombreuses années, la ville de Conflans-Sainte-Honorine, soutenue par l'Association Jitoua Conflans Tessaoua, a sollicité le SIAAP en 2007 pour aider la commune nigérienne à améliorer les conditions de vie de ses habitants et l'accompagner dans le renforcement du service municipal d'hygiène et d'assainissement

En octobre 2007, une convention tripartite d'une durée de 3 ans a été conclue entre le SIAAP, la commune de Tessaoua et l'AJCT (Association Jitoua Conflans Tessaoua) et le RAIL (Réseau d'Appui aux Initiatives Locales) opérateur du projet pour la mise en œuvre du Projet d'Hygiène et d'Assainissement de Tessaoua (PHAT).

En 2011, une nouvelle convention triennale a été adoptée afin de poursuivre les activités engagées et étendre le projet à la maîtrise des eaux de ruissellement (PHAT 2).

La ville de Maradi, pôle économique du Niger à proximité de la frontière avec le Nigéria, est notamment constituée d'un noyau ancien de quartiers très denses dans lesquels la concentration de la population conjuguée à une absence d'infrastructures d'assainissement génèrent une situation extrêmement insalubre.

En visite pour inaugurer les réalisations obtenues dans le cadre de la coopération avec Tessaoua, le Président du SIAAP a rencontré le Président de la ville de Maradi qui l'a sollicité pour qu'un partenariat soit engagé dans le domaine de l'assainissement.

En 2010, une première convention de partenariat d'une durée de 3 ans a été signée entre Maradi et le SIAAP et prolongée par avenant en 2014 pour permettre d'achever les activités prévues.

En 2013, l'AIMF a rejoint le partenariat par un apport financier de 150 000 euros sur 3 ans permettant à la ville de Maradi de s'équiper pour améliorer la gestion des déchets solides par la construction de charrettes pour la collecte des ordures, la construction de quais de transit facilitant l'acheminement des déchets vers une décharge.

## **1. Définition de l'objet à évaluer et du champ de l'évaluation**

### **1.1. Le commanditaire : le SIAAP**

Le SIAAP est une collectivité territoriale qui transporte dans son réseau souterrain et traite l'eau utilisée par près de 9 millions de Franciliens pour leurs usages domestiques et industriels - ainsi que les eaux pluviales. Une fois dépolluée dans les 6 usines du SIAAP, l'eau est rejetée dans la Seine et la Marne.

Couvrant un territoire de 1 800 km<sup>2</sup>, le SIAAP traite chaque jour près de 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées par temps sec. Ce volume peut augmenter brutalement en cas de fortes pluies, quand les eaux ruissellent sur le sol et se déversent dans le réseau d'assainissement. La bonne gestion de ces eaux nécessite des compétences de pointe et des moyens de prévision et de traitement adaptés. Le SIAAP agit concrètement pour la protection du milieu naturel, le développement durable du territoire et pour la biodiversité.

Etant un grand service public de l'assainissement, le SIAAP est engagé dans une politique de coopération internationale visant à améliorer durablement l'accès à l'assainissement des populations des pays en voie de développement.

En matière d'assainissement liquide, le SIAAP est le premier acteur de coopération décentralisée au Niger. En dehors des deux partenariats qui font l'objet de l'évaluation, le SIAAP est également partenaire de la ville de Zinder avec le Conseil départemental du Val de Marne et partenaire du projet de renforcement des capacités « Sani Tsapta »..

### **1.2. Les structures partenaires des projets**

#### **Tessaoua :**

- La Ville de Tessaoua a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet.
- L'ONG RAIL- Niger (Réseau d'Appui aux Initiatives Locales), opérateur du projet, a appuyé la mairie dans son rôle de maître d'ouvrage.
- Agence de l'Eau Seine Normandie a appuyé financièrement le projet à hauteur de 450.000 €
- Ville de Conflans-Sainte-Honorine a mobilisé les fonds auprès du MAEE et de l'AESN et a appuyé la mairie de Tessaoua dans une action complémentaire de gestion des ordures ménagères.
- Le Ministère français des Affaires étrangères et européennes a appuyé financièrement le PHAT1 à hauteur de 30.000 €.
- AJTC, Association Jitoua Conflans Tessaoua a appuyé la mairie de Tessaoua dans la gestion des ordures ménagères.

#### **Maradi :**

- L'ONG RAIL- Niger (Réseau d'Appui aux Initiatives Locales), opérateur du projet, a appuyé la mairie dans son rôle de maître d'ouvrage.
- La ville de Maradi assure la maîtrise d'ouvrage du projet.
- L'Association Internationale des Maires Francophones contribue financièrement pour la mise en place d'un volet de gestion des déchets solides.

### **1.3. Description des deux partenariats de coopération**

#### **1.3.1. Projet d'Hygiène et d'Assainissement de Tessaoua (PHAT)**

Le projet dans sa première phase (2008 -2010) visait à renforcer les capacités de la commune et à associer la société civile à la gestion de l'assainissement, à la promotion de l'hygiène et à participer au développement socio-économique de la ville.

Basé sur la création de nombreux ouvrages d'assainissement (latrines publiques, latrines familiales et puisards, latrines scolaires et points d'eau...), ce projet a compris également un important volet «d'ingénierie sociale » permettant de recruter un agent municipal, de former les acteurs publics et privés de l'assainissement (fontainiers, gérants de latrines, vidangeurs) et d'accompagner les populations locales dans l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène.

En décembre 2010, le Conseil d'Administration du SIAAP a adopté une nouvelle convention pour la période 2011-2013, permettant de mettre en œuvre un projet de gestion des eaux de pluie et de poursuivre les actions de renforcement de l'accès à l'assainissement pour les habitants de Tessaoua. Cette deuxième phase correspond au PHAT 2

Dépenses engagées par le SIAAP entre 2008 et 2010 : 390 000 euros y compris subvention AESN, MAEE, Commune de Tessaoua

Dépenses engagées par le SIAAP entre 2010 et 2016 : 736 000 euros (dont 300 000 euros de subvention de l'AESN comprise)

#### **Résultats quantitatifs obtenus**

##### Volet technique :

- Construction de pourtours cimentés de 37 bornes fontaines de la ville.
- Construction d'infrastructures sanitaires pour 5 écoles primaires, 1 jardin d'enfants et 1 collège.
- Installations de latrines et puisards pour plus 420 ménages (sur les périodes PHAT nombre plus important).
- Construction de 4 infrastructures sanitaires publiques (latrines/douches).
- Aménagements pour la maîtrise des eaux de ruissellement avec un plan d'action qui a permis : le traitement d'une (1) des trois grandes mares retenues, le traitement des koris, l'aménagement des rues en voie pavée, la réhabilitation d'un canal exutoire.

##### Volet social :

- Un agent hygiène et assainissement a été recruté par la mairie et formé par les partenaires ; 37 fontainiers ont été formés ; 4 vidangeurs ont été formés et équipés en charrettes citernes et motos pompes, 4 emplois de gérants de latrines/douches publiques ont été créés,
- 1 300 ménages ont bénéficié d'une sensibilisation via le porte-à-porte ; 26 représentations de théâtre-forum ont eu lieu dans la ville ; 30 panneaux d'affichage de sensibilisation ont été installés; des messages de sensibilisation et des débats ont été diffusés sur la radio locale de Tessaoua ; un film de sensibilisation sur l'assainissement a été réalisé par le Cinéma Numérique Ambulant et vu par 8 865 personnes et un groupe de 15 femmes productrices de savons a été appuyé dans son activité.

### **1.3.2. Projet d'Hygiène et d'Assainissement de Maradi (PHAM)**

Le projet s'inscrit dans une démarche d'appui à la maîtrise d'ouvrage de la ville de Maradi accompagnée par l'ONG RAIL Niger, ce qui implique une mobilisation accrue des agents techniques municipaux dans la mise en œuvre de ce projet qui prévoit aussi :

- L'équipement des quartiers les plus pauvres et denses en ouvrages d'assainissement : latrines, puisards, bac à lessives, douches ;
- La construction et la réhabilitation des latrines dans 11 établissements scolaires de la ville ;
- L'assainissement du pourtour des bornes fontaines ;
- La formation des fontainiers, des maçons locaux et des vidangeurs ;
- La sensibilisation des riverains des bornes fontaines assainies ;
- Des études préalables pour évaluer la pertinence de mettre en place un système simplifié d'assainissement collectif appelé « mini-égout » pour connecter les équipements sanitaires des familles à des canalisations de faible diamètre raccordées à une fosse de décantation

Dépenses engagées par le SIAAP entre 2010 et 2016 : 625 000 euros

### **1.4. Les attentes principales par rapport à l'évaluation**

Compte tenu du contexte sécuritaire et de l'impossibilité d'assurer un suivi technique sur le terrain des projets, les partenaires attendent qu'une évaluation soit réalisée afin de mieux appréhender les effets et impacts des projets dans leurs globalités (l'évaluation prendra en compte les deux phases du PHAT et la mise en œuvre du PHAM), d'en déterminer les faiblesses et les atouts, d'avoir des éléments objectifs pour décider ou non de sa reconduction et de disposer de recommandations d'amélioration en cas de continuité des partenariats.

## **2. Les objectifs de l'évaluation**

Les objectifs de l'évaluation portent sur un bilan factuel des deux coopérations, sur l'analyse de l'impact des actions, sur l'efficacité du montage partenarial. Enfin l'évaluation permettra de proposer des perspectives et des recommandations quant à l'avenir du projet. Ces 4 points sont déclinés en 2 parties.

L'évaluation se fera sur les mêmes objectifs et la même méthodologie pour les deux phases du PHAT et le PHAM. Néanmoins, la restitution de l'évaluation sera réalisée pour chaque coopération de façon séparée.

### **2.1. Bilan factuel, analyse de l'impact et de l'efficacité de l'organisation**

#### **- Bilan factuel :**

Dans un premier temps, le prestataire devra au minimum compiler les éléments suivants :

- Quantité des infrastructures réalisées et écarts avec les objectifs initiaux
- Qualité de la réalisation des infrastructures et évaluation de leur état

- Une estimation du nombre d'usagers depuis leur mise en service : nombre d'élèves inscrits dans les écoles équipées, nombre de clients
- Une analyse économique des services payants comme la vidange et les latrines publiques qui couvrira au moins les données suivantes : coûts d'exploitation, prix du service, outils de suivi, rentabilité, etc
- La fréquence et la qualité de l'entretien des latrines scolaires et des latrines publiques
- Le budget mobilisé
- Pour avoir cette approche quantitative, le prestataire devra faire un état des lieux précis des infrastructures sur le terrain et se basera sur les éléments reçus lors des entretiens avec les partenaires et les outils de suivi de la mise en œuvre du projet.

- **Impact des actions :**

- L'évaluation devra permettre de déterminer les impacts positifs et négatifs des coopérations afin de mettre en avant si elles ont répondu à l'objectif du renforcement de la maîtrise d'ouvrage municipale dans le domaine de l'assainissement et des déchets.
- La montée en compétence et l'autonomie de la municipalité dans la définition et la gestion de politique publique, la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre via la fiscalité propre ou des mécanismes de financement innovants, la création de services techniques.
- Une présentation détaillée des systèmes de gestion mis en place dans les ouvrages collectifs : latrines publiques, latrines scolaires et vidangeurs. Qui paye quoi à qui ? Quelles responsabilités ? Quelle contractualisation ? Quelle part d'informalité ?
- Les projets et particulièrement leurs volets sensibilisation ont-ils contribué à améliorer la salubrité dans les espaces publics, dans le domaine privé.
- L'appropriation des latrines dans les concessions et leurs usages.
- Une réduction du taux de prévalence de certaines maladies.
- L'impact des différentes campagnes de sensibilisation et les types de support et de messages qui ont eu un impact durable sur les comportements (cet axe des coopérations fera l'objet d'une attention particulière de la part de l'évaluateur).
- Le prestataire réalisera des enquêtes auprès des ménages, des services techniques déconcentrés, des gestionnaires, des associations locales et de tout acteur pertinent.
- L'impact des aménagements des eaux pluviales sur la réduction des risques de pertes économiques et des conditions sanitaires.
- Quels sont les bénéfices pour tous les partenaires, y compris français, par exemple en ce qui concerne la contribution à la réflexion sur les bonnes pratiques de coopération (guides du pS-Eau et autre communication) ?

- **Efficacité du montage partenarial :**

- Aspects liés à l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale
  - Le positionnement de chaque acteur permet-il d'assurer un rôle de transfert de savoir-faire

- Quelles sont les activités réalisées dans le cadre de l'axe appui à la maîtrise d'ouvrage qui ont eu le plus d'impact sur la maîtrise d'ouvrage
- Suivi-évaluation du projet : capitaliser les outils de suivi développés, analyser leurs avantages et leurs inconvénients.

## 2.2. Perspectives et recommandations

Cette partie de l'évaluation devra donner des pistes de réflexion aux partenaires sur les suites à donner au projet sur les points suivants :

- Si le projet devait être reconduit, quelles sont les activités qui devraient être ajustées à la fois sur les aspects techniques et organisationnels ?
- Comment assurer une meilleure maîtrise d'ouvrage communale ?
- Une phase d'accompagnement sur la gestion quotidienne et la continuité des services sans volet travaux et infrastructures est -elle souhaitable ?
- Quelles modalités de mise en œuvre permettraient une meilleure efficacité du projet ?

## 3. **Éléments de méthodes**

L'évaluateur réalisera des entretiens avec différents partenaires français et nigériens du projet:

- Services des relations internationales français et autres partenaires;
- Siège de l'ONG RAIL- Niger ;
- Participants aux voyages d'étude ;
- Equipe opérationnelle de l'ONG RAIL-Niger;
- Services municipaux nigériens
- Membres des conseils municipaux
- Ménages, femmes et enfants bénéficiaires directs (équipement en latrines) et indirects (habitants de Tessaoua)
- Services de santé nigériens
- Ainsi que toute autre personne qu'il jugera utile afin de répondre aux objectifs de l'évaluation.

Une mission au Niger devra donc être organisée pour rencontrer les acteurs et un temps assez long dans les villes de Tessaoua et de Maradi pour réussir à percevoir les impacts de la mise en œuvre des projets sur la base de différents témoignages.

L'échantillon retenu, le nombre d'entretiens et la méthodologie des entretiens devront être validés par le commanditaire. Le prestataire réalisera un minimum de 30 entretiens.

Tous les documents et éléments existants portant sur le projet seront mis à disposition du prestataire par les partenaires (le SIAAP, l'ONG RAIL et la commune), ainsi que les contacts

pour organiser les entretiens. Le prestataire devra demander où trouver tous les éléments complémentaires qui lui paraîtront utiles pour répondre à l'objectif de cette évaluation.

Le prestataire devra faire une proposition méthodologique en fonction de ces éléments.

#### **4. Suivi de l'évaluation**

Le commanditaire occasionnellement accompagné d'autres partenaires réalisera le suivi de l'évaluation. Des réunions régulières seront organisées entre le prestataire et le commanditaire. Le prestataire devra au minimum organiser les réunions suivantes :

- Une réunion de présentation au démarrage de l'évaluation pour présenter sa compréhension des enjeux de l'évaluation des projets PHAT et PHAM et la méthodologie retenue ;
- Une réunion avant la mission au Niger pour valider l'analyse des documents réalisés, l'échantillon retenu et la méthodologie des entretiens ;
- Une réunion intermédiaire pendant la mission au Niger pour présenter les premiers résultats, premiers éléments d'analyse et premières préconisations et permettre un échange avec le commanditaire ;
- Une réunion finale de présentation des résultats et des préconisations.

L'ONG RAIL Niger sera la structure administrative qui contractualisera avec le prestataire et effectuera les paiements.

#### **5. Calendrier**

L'évaluation est prévue sur une durée de 1,5 à 2 mois.

#### **6. Composition de l'équipe d'évaluation**

Le prestataire devra avoir une connaissance des enjeux de l'assainissement et de l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre de la coopération décentralisée et du contexte culturel nigérien ou à défaut ouest africain. Le prestataire saura adapter sa méthodologie d'évaluation en prenant en compte le contexte culturel spécifique à ce projet.

#### **7. Documents à produire**

Il est attendu du prestataire la livraison des documents suivants :

- Présentation d'un plan méthodologique détaillé, incluant un calendrier et la composition de l'équipe ;
- Rapport intermédiaire ;
- Résumé du rapport d'évaluation à destination des élus comprenant les éléments clés de l'évaluation et les préconisations ;

- Rapport d'évaluation final.

## 8. Paiement

Le paiement sera réalisé par tranches :

- 20% après la réunion de démarrage, telle que décrite au point 4 ;
- 50% après la réunion intermédiaire, telle que décrite au point 4 ;
- 30% après validation par le commanditaire du rapport d'évaluation final.

## 9. Contenu de l'offre

L'offre devra comprendre :

- Une note de présentation du contenu de l'évaluation, définissant la méthodologie employée pour la réalisation de l'évaluation ;
- Le calendrier de réalisation ;
- Une proposition financière sous la forme d'un devis estimatif ;
- Les références du prestataire ou du bureau d'étude ainsi que le curriculum vitae des personnes chargées de la réalisation de l'évaluation.

Cette offre sera appréciée selon les critères et le barème suivants :

- |                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| - <b>Proposition technique :</b>  | <b>70 points</b> |
| ▪ Méthodologie                    | 30 points        |
| ▪ Profil du/des consultant/s      | 20 points        |
| ▪ Expérience du prestataire       | 20 points        |
| - <b>Proposition financière :</b> | <b>30 points</b> |

Voir en annexes les documents du projet.

Les réponses doivent être envoyées, au plus tard, le **mardi 21 juin** sous forme électronique (email) à Cléo Lossouarn, Chef de projets, Relations internationales, SIAAP : [cleo.lossouarn@siaap.fr](mailto:cleo.lossouarn@siaap.fr) et à Mahaman Adamou, Secrétaire permanent de l'ONG RAIL Niger : [m.adamou@railniger.com](mailto:m.adamou@railniger.com) avec pour objet : « Offre évaluation PHAT-PHAM ».